Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260320-2026CM20MARS02-DE

GRAND CHAMP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 20 MARS 2026

N°2026-CM20MARS-02

CONSEIL MUNICIPAL : Désignation des conseillers municipaux délégués

Rapporteur : Madame le Maire

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 16 mars, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire ; M. Julian EVENO, Mme Catherine DOUNIAS ; M. Stéphane SEVENO ; Mme Soazig LE BRUN ; Mme Julie LAGADEC ; M. Olivier SUFFICE ; Mme Françoise BOUCHE-PILLON ; M. Patrick CAINJO ; M. Eric CORFMAT ; Mme Michelle LE PETIT ; M. Mickaël LE BELLEGO ; Mme Morgane JARLEGAND ; M. Didier DANJOUX ; Mme Céline KERVRAN ; M. Laurent PESLIER ; Mme Régine MICHARD ; M. Benoît-Raphaël CASTELAIN ; Mme Emmanuelle THOMAS ; M. Benoît OLIVIERO ; Mme Laurence KERNEUR ; M. Pierre LE PALUD ; Mme Christine ROYER ; M. Robert LE BODIC ; Mme Sophie BEGOT ; M. Cyrille COUGOULAT ; Mme Cindy ROUILLE-LE BOUDEC

Absents excusés :

M. Vincent COQUET ; Mme Fanny LEVEILLE-CALVEZ

Pouvoir remis :

M. Vincent COQUET à Mme Dominique LE MEUR ; Mme Fanny LEVEILLE-CALVEZ à Mme Catherine DOUNIAS

Nombre de Conseillers en exercice : 29 – Présents : 27 – Pouvoirs : 2 – Votants : 29

Secrétaire de séance : M. Pierre LE PALUD

Madame le Maire fait lecture du bordereau suivant :

VU l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans sa rédaction issue de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, prévoyant que Madame le Maire peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ceux-ci, ou dès lors qu'ils sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que certaines missions ou activités communales revêtent un caractère prioritaire ou spécifique et n'ont pas fait l'objet d'une délégation au profit des adjoints ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans ces conditions, de procéder à la création de 6 postes de conseillers municipaux délégués afin d'assurer le suivi de ces missions ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (5 abstentions) :

Article 1 : NOMME 6 Conseillers Municipaux Délégués :

- **Mme LE PETIT Michelle, Conseiller Municipal délégué aux SOLIDARITES,**
- **M. DANJOUX Didier, Conseiller Municipal délégué au DEVELOPPEMENT DURABLE et aux ACTIONS CITOYENNES,**
- **M. CASTELAIN Benoît-Raphaël, Conseiller Municipal délégué au PATRIMOINE VERNACULAIRE, à la SECURITE, à la MEMOIRE et à la DEFENSE,**

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260320-2026CM20MARS02-DE

- **M. CAINJO Patrick, Conseiller Municipal délégué à la RURALITE et aux TRAVAUX RURAUX,**
- **M. LE BELLEGO Mickaël, Conseiller Municipal délégué aux ORGANISATIONS EVENEMENTS,**
- **Mme LEVEILLE-CALVEZ Fanny, Conseiller Municipal délégué aux ECOLES et à l'ESPACE DE VIE SOCIALE,**

Article 2 : DONNE POUVOIR à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux y afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR

Le Secrétaire de séance,
M. Pierre LE PALUD